



Saint-Claude, 5 juillet 2025

Observation d'un lamantin au Moule : une première depuis un siècle !

Un événement inédit : l'arrivée de Taicaraya en Guadeloupe

Le Parc national de la Guadeloupe a donné le coup d'envoi de la chaîne d'intervention après l'observation d'un lamantin des Caraïbes (*Trichechus manatus*) au large de la commune du Moule, depuis le jeudi 3 juillet 2025. L'individu, identifié comme **Taicaraya**, avait été relâché en **février 2025** à l'embouchure de la rivière Espiritu Santo, à Porto Rico, dans le cadre d'un programme local de conservation. Il aurait ainsi parcouru plus de **500 kilomètres** à travers l'arc antillais pour rejoindre les côtes guadeloupéennes.

Une espèce disparue des eaux guadeloupéennes depuis un siècle

Le lamantin des Caraïbes, mammifère marin protégé, était autrefois présent dans les eaux guadeloupéennes, avant de disparaître au début du XX^e siècle. Cette disparition est principalement due à la **chasse intensive**, à la **dégradation des habitats côtiers** (mangroves, herbiers) et au **développement non maîtrisé des activités humaines**. L'observation de Taicaraya constitue donc une **première depuis près de 100 ans**, et un **événement majeur pour la biodiversité locale**.

Une observation qui résonne avec l'histoire du projet LIFE SIRENIA

De **2008 à 2018**, le Parc national de la Guadeloupe a porté le **projet européen LIFE SIRENIA**, visant à évaluer la faisabilité d'une réintroduction du lamantin dans le Grand Cul-de-sac marin. Ce programme, première mondiale appliquée à un mammifère marin, avait pour ambition la création d'un noyau de population localement viable et la mise en évidence de connexions biogéographiques à l'échelle régionale. Dans le cadre des avancées réalisées sur ce projet – à savoir la création d'un noyau de population et les connexions biogéographiques – le programme a permis de dégager, à travers son retour d'expérience, une connaissance précieuse et inédite sur le profilage des individus éligibles à ce type d'intervention. Ce retour d'expérience a mis en évidence que les principaux obstacles rencontrés relevaient essentiellement du champ vétérinaire. Toutefois, les investigations approfondies menées par le Parc national de la Guadeloupe, ont permis d'apporter des réponses concrètes à ces problématiques.

Une dynamique écologique naturelle : la bioprospection géographique

Cette situation s'inscrit dans un processus connu de bioprospection géographique, un comportement naturel et documenté chez de nombreuses espèces. Il s'agit d'un mécanisme adaptatif par lequel un individu explore de nouveaux territoires à la recherche de zones favorables ou de connexions potentielles entre noyaux de populations. Ce type de déplacement s'intègre dans les modèles de dynamique de métapopulations, permettant à l'espèce de maximiser ses chances de persistance dans des environnements variables ou fragmentés. Ce comportement a été observé dans divers contextes écologiques et constitue un indicateur important de la fonctionnalité des corridors écologiques marins.

(Page 1/2)

Contact presse : Laure GERION
Port.:+590 690 37 29 89
laure.gerion@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude



Une vigilance absolue : interdiction d'approcher l'animal

Le lamantin est une espèce **strictement protégée** par l'arrêté ministériel du 1er juillet 2011 et l'arrêté préfectoral n°R02-2024-07-12-00001. Il est **formellement interdit de l'approcher à moins de 300 mètres**, que ce soit par voie terrestre, nautique ou aérienne. Toute interaction, même non intentionnelle, peut perturber gravement l'animal : stress, altération du comportement, interruption de l'alimentation ou du repos, blessures liées à la fuite.

« L'observation d'un lamantin dans nos eaux est un événement exceptionnel, mais elle ne doit en aucun cas conduire à des comportements irréfléchis. Approcher cet animal à moins de 300 mètres, même sans intention de nuire, peut gravement perturber son comportement, l'exposer à des blessures ou compromettre sa survie. J'en appelle à la responsabilité de chacun : admirons-le, protégeons-le, mais à bonne distance. » - Harry Ozier-Lafontaine, Directeur du Parc national de la Guadeloupe

Le Parc appelle l'ensemble des usagers de la mer à faire preuve de responsabilité. En cas d'observation, il convient de :

- **ne pas diffuser la localisation de l'animal**, notamment sur les réseaux sociaux ou messageries,
- et de **contacter uniquement le réseau d'échouage au 06 90 57 19 44**.

Une présence exceptionnelle, mais isolée

L'arrivée de Taicaraya en Guadeloupe ne signifie pas une recolonisation spontanée de l'espèce. Il s'agit d'un **cas à ce jour isolé**, dont les déplacements futurs restent incertains. Cette présence souligne toutefois la qualité des écosystèmes littoraux guadeloupéens et l'intérêt de maintenir une vigilance constante pour la protection du vivant.

Le Parc national de la Guadeloupe remercie les citoyens, pêcheurs, opérateurs nautiques, plongeurs et plaisanciers qui, par leur **comportement responsable**, contribueront activement à la préservation de cette espèce emblématique de la Caraïbe.

